



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-09

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-09 MODIFIANT ET ABROGEANT LE
RÈGLEMENT 2014-07 RELATIF À LA PAIX ET L'ORDRE


Avis public est par la présente donné par la soussignée, Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité du canton de Saint-Camille :

QUE le Règlement 2023-09 modifiant et abrogeant le Règlement 2014-07 modifiant et abrogeant le règlement 2014-07 relatif à la paix et l'ordre.

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance, pour consultation, au bureau municipal de la Municipalité du canton de Saint-Camille ou sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur dès la publication de son adoption.

DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 6^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023.

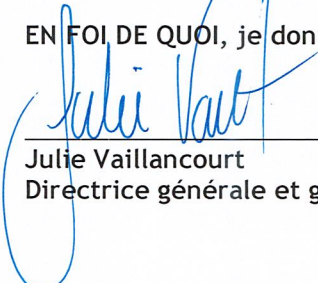


Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, ce 6^e jour du mois de décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour du mois de décembre 2023.



Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière